



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions financières relatives à
l'Institut international d'études sociales**

**Autorisation d'accepter des contributions et
des dons (deuxième document)**

1. Le conseil de l'Institut d'études sociales a étudié, lors de sa 42^e session, le 8 novembre 2000, la question de l'acceptation de contributions et de dons en faveur des activités en cours de l'Institut, telle qu'elle est exposée dans un document déjà fourni à la Commission du programme, du budget et de l'administration¹. Conformément aux dispositions de l'article V, paragraphe 4, du Règlement de l'Institut, le conseil recommande que le Conseil d'administration accepte ces contributions puisqu'elles sont faites dans des intentions conformes aux buts et fonctions de l'Institut.
2. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'accepter ces contributions et ces dons.*

Genève, le 8 novembre 2000.

Point appelant une décision: paragraphe 2.

¹ Document [GB.279/PFA/2/1](#).